

RAPPORT ANNUEL CHF-HER 2013

Chemin de fer de l'Hérault

Caisse des Dépôts - Direction des retraites et de la solidarité
rue du vergne – 33059 Bordeaux cedex

www.cdc.retraites.fr



RETRAITES
ET SOLIDARITE

Le rapport annuel se présente comme suit :

I. LE RAPPORT DE GESTION 2

Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.

II. LES COMPTES ANNUELS 8

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

L'audit des comptes

En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, effectuent des travaux d'examen limité des comptes du CHF HERAULT portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. A l'issue de leur intervention, ils émettent un rapport d'examen limité joint au présent document.

III. LEXIQUE 19

Présentation générale	3
Financement du fonds	4
Gestion administrative	5
Indicateurs	6
Frais de gestion	7

PRESENTATION GENERALE

1- Origine du fonds :

La loi du 3 juillet 1941 confie le paiement des pensions des agents des Chemins de fer de l'Hérault à la Caisse des dépôts et consignations.

2- Définition du fonds :

Le fonds "Chemin de fer de l'Hérault" assure le rôle de payeur pour le compte du Conseil général de l'Hérault des pensions des agents des Chemins de fer de l'Hérault.

Au 31 décembre 2013, on dénombre 1 pension des Chemins de fer de l'Hérault.

1301 € d'arrérages ont été versés au cours de l'exercice 2013.

FINANCEMENT DU FONDS

Le Conseil général de l'Hérault verse sur le compte courant CDC n° 112543D les provisions nécessaires au paiement des allocataires des Chemins de fer de l'Hérault dont il assure l'ordonnancement des arrérages à payer.

Ces versements permettent d'effectuer le paiement des pensions du fonds, ainsi que les frais de gestion administratifs et financiers qui lui sont facturés.

L'ensemble des provisions versées par le Conseil général de l'Hérault au cours de l'exercice 2013 s'élève à 1 769 €.

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion administrative du fonds "Chemins de fer de l'Hérault" est assurée par l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts.

L'appel de fonds est réalisé et suivi au sein de la Direction des gestions mutualisées de l'établissement de Bordeaux, service recouvrement.

La gestion des bénéficiaires est réalisée au sein de la Direction des gestions mutualisées de l'établissement de Bordeaux, service de la gestion des pensions (PPMP).

Les gestionnaires du fonds ont pour mission de calculer et d'assurer le paiement des pensions des Chemins de Fer de l'Hérault.

Il s'agit notamment :

- de prendre en compte tous les mouvements ordonnancés par les Chemins de fer de l'Hérault (créations, révisions et annulations de pensions) ;
- de maintenir à jour le fichier des bénéficiaires ;
- d'effectuer les contrôles nécessaires pour s'assurer de l'existence des pensionnés ;
- de verser les pensions trimestrielles ;
- de calculer et régulariser les droits au décès des bénéficiaires ;
- d'effectuer le suivi financier du fonds "Chemins de fer de l'Hérault" et de s'assurer que ce dernier dispose bien des fonds nécessaires pour le paiement de ses allocataires.

INDICATEURS

Evolution du nombre d'allocataires des Chemins de fer de l'Hérault de 2007 à 2013 :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de bénéficiaires	5	5	4	4	3	1	1
Variation par rapport à l'année précédente	-	-	- 20 %	-	- 25 %	- 67 %	-

Remarque :

La dernière pensionnée, âgée de 89 ans, est bénéficiaire d'une pension de réversion.

FRAIS DE GESTION

Depuis 2010, les frais administratifs correspondent à un montant forfaitaire payé en fin d'année qui s'élève à 350 € (cf. partie comptable).



Bilan	9
Compte de résultat	11
Bilan détaillé	13
Compte de résultat détaillé	14
Résultat et réserves	
Evolution du résultat et des capitaux propres.....	15
L'annexe comptable	
Principes, règles et méthodes comptables.....	16
Notes sur le bilan	17
Notes sur le compte de résultat.....	17
Affectation du résultat de l'exercice.....	17
L'audit des comptes	18

BILAN ACTIF

(en €uros)

Rubriques	2013			2012
	Montant Brut	Dépréciations	Montant Net	Montant Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS				
CREANCES D'EXPLOITATION				
Créances cotisants et comptes rattachés				
Créances s/entités publiques et org.de sécurité sociale				232
Autres créances				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES				
Banque	161		161	
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	161		161	232
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	161		161	232

(en € uros)

Rubriques	2013	2012
Dotation et apport Ecart de réévaluation Réserves Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementaires Autres réserves Report à nouveau RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit) Subventions d'investissement Provisions réglementées	161	
CAPITAUX PROPRES	161	
Provisions pour risques Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers		225
COTISANTS CREDITEURS		
DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes sur prestataires Dettes sur entités publiques et org.de sécurité sociale Autres dettes		7
COMPTES DE REGULARISATION Produits constatés d'avance		
DETTES		232
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	161	232

LES COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

(en €uros)

Rubriques	2013	2012
Cotisations, impôts et produits affectés		
Produits techniques	1 769	2 821
Divers produits techniques		
Reprises sur dépréciations techniques		
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)	1 769	2 821
Ventes et prestations de services		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et dépréciations, transfert de charges		
Autres produits		
PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)		
PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)	1 769	2 821
Prestations sociales	1 301	2 424
Charges techniques		
Diverses charges techniques		
Dotations aux provisions et dépréciations pour charges techniques		
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)	1 301	2 424
Achats et charges externes	307	398
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
CHARGES DE GESTION COURANTE (IV)	307	398
CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)	1 608	2 821
A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)	468	398
B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)	-307	-398
C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)	161	0
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		0
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS (V)		0
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES (VI)		
D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)		0
E - RESULTAT COURANT (C+D)	161	0

LES COMPTES ANNUELS
COMPTE DE RESULTAT (en liste)

(en €uros)

Rubriques	2013	2012
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
F - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés Impôts		
TOTAL DES PRODUITS	1 769	2 821
TOTAL DES CHARGES	1 608	2 821
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT) (E+F)	161	0

BILAN DETAILLE*(en euros)*

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	2013	2012
CREANCES S/ENTITES PUBLIQUES ET ORG. DE SECURITE SOCIALE	0	232
Entités publiques	0	232
Créance s/Conseil général de l'Hérault	0	232
DISPONIBILITES	161	0
Banques	161	0
Compte Courant	161	0
TOTAL DES COMPTES D'ACTIF	161	232

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	2013	2012
CAPITAUX PROPRES	161	0
Report à nouveau	0	0
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	161	0
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	0	225
Dettes financières	0	225
Banque créditrice	0	225
FOURNISSEURS BIENS SERVICES ET COMPTES RATTACHES	0	7
Fournisseurs et comptes rattachés	0	7
Charges à payer frais administratifs CDC	0	7
TOTAL DES COMPTES DE PASSIF	161	232

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE*(en euros)*

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	2013	2012
PRESTATIONS SOCIALES	1 301	2 424
Prestations légales vieillesse	1 301	2 424
Arrérages de pensions	1 301	2 424
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	307	398
Frais de gestion	307	398
Frais administratifs CDC	350	375
Frais administratifs CDC s/exercice antérieur	-43	18
Frais de banque s/exercice antérieur	0	5
TOTAL DES CHARGES	1 608	2 821

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	2013	2012
PRODUITS TECHNIQUES	1 769	2 821
Contributions publiques	1 769	2 821
Financement du Conseil général de l'Hérault - Prestations	1 301	2 424
Financement - Frais de gestion	468	398
TOTAL DES PRODUITS	1 769	2 821

EVOLUTION DU RESULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES*(en euros)*

	2009	2010	2011	2012	2013
REPORT A NOUVEAU	558	468	-29	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	-91	-497	29	0	161
CAPITAUX PROPRES	468	-29	0	0	161

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

I - Principes comptables

L'entité CHEMINS DE FER DE L'HERAULT (CHF-HER) se conforme aux dispositions du PCUOSS (*Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale*).

II - Règles et méthodes attachées à certains postes

- Créances douteuses

Le groupe gestionnaire des CHF-HER assure le recouvrement amiable des arrérages versés après décès de ses allocataires. En revanche, en cas de recouvrement contentieux, le Conseil général de l'Hérault est le véritable créancier de ces sommes et recourt à son service contentieux. Est considérée comme douteuse et provisionnée à 100 % toute créance pour laquelle le recouvrement amiable par le service gestionnaire a échoué. Le dossier est alors transmis au service contentieux des CHF-HER. Au bout d'un an, la créance est considérée comme irrécouvrable.

- Frais administratifs CDC

La Caisse des dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition de CHF-HER des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération représentant le montant des frais engagés pour la gestion du Fonds. Depuis 2010, cette rémunération correspond à un montant forfaitaire payé en fin d'année.

NOTES SUR LE BILAN

L'actif du bilan est uniquement constitué des disponibilités du compte courant pour 161 €.

Au passif figurent les capitaux propres correspondant au résultat de l'exercice pour 161 €

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

CHARGES

Le montant des prestations s'élève à 1 301 € correspondant aux arrérages trimestriels versés au seul bénéficiaire du fonds.

La facture forfaitaire des frais remboursables à la CDC au titre de l'exercice 2013 s'élève à 350 €.

Des avoirs ont été émis sur les factures des exercices précédents pour un total de 43 €.
(7 € pour 2012, 18 € pour 2011 et 18 € pour 2010).

PRODUITS

Le financement du Conseil général de l'Hérault se décompose en :

- versements en remboursement des prestations de l'exercice pour 1 301 €
- versement de 468 € au titre des frais de gestion.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat excédentaire 2013, pour un montant de 161 €, sera affecté au compte de report à nouveau.

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

PCFH
Exercice clos le
31 décembre 2013

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations sur les comptes individuels du PCFH.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'audit des fonds dont la Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion, nous avons effectué un examen limité des comptes individuels du PCFH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière du PCFH au 31 décembre 2013 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 12 juin 2014

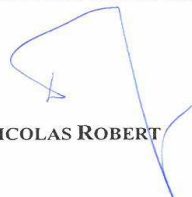
Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT

MAZARS



FREDERIC TROUILLARD-MIGNEN



NICOLAS ROBERT



CDC : Caisse des Dépôts et Consignations

PCUOSS : Plan comptable unique des organismes de sécurité sociale